



Bail de location à autrui

Par **Hello64**, le **08/10/2015** à **12:36**

bonjour, ma mère cherche un appartement mais elle est en interim depuis deux ans et elle ne peut donc souscrire à un bail de location. Mon ami et moi avant eu l'idée de trouver un logement et signer le bail à notre nom. Est-ce légal?
J'aurai voulu savoir comment m'y prendre légalement.
Merci de vos réponseS.

Par **Lag0**, le **08/10/2015** à **13:07**

Bonjour,
La très grande majorité des baux sont des baux pour résidence principale du locataire. Vous ne pouvez pas signer un tel bail si vous ne résidez pas ensuite dans le logement.
Il vous faudrait trouver un bailleur qui accepte de vous louer à titre de résidence secondaire...